



**Séance du Conseil municipal du 16 mai 2022**  
**PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, S. Gisler, J. Leresche, J. Loeffel, président, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

---

Le président ouvre la séance.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2022**

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2022 est approuvé par 8 voix pour et 4 abstentions.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Le président signale que la séance du Conseil municipal du 10 octobre devra être reportée au 17 octobre 2022 en raison des promotions citoyennes organisées par la Ville de Genève auxquelles participera l'exécutif.

Le tournoi de foot des élus, remporté par le passé à deux reprises par Cartigny, aura lieu le 26 juin à Perly à partir de 9h00. Si la commune souhaite participer, il faut constituer une équipe de 5 joueurs et 1 gardien au moins.

Le bureau a reçu une lettre recommandée d'un habitant adressée à la Mairie de Cartigny et au Conseil municipal daté du 3 mai 2022 dont le titre est « demande de déplacement de l'antenne 5G rue du Trabli 8 ». Le président donne lecture du courrier.

M. Cogne propose de transmettre ce courrier à la commission environnement pour préparer une réponse.

Mme Zäch rappelle que la commune avait préavisé défavorablement la demande d'autorisation en invoquant le moratoire cantonal pour le passage de la 4G à la 5G. Le département a toutefois pris la décision d'accorder l'autorisation en passant outre l'opposition formulée par la commune, constatant que toutes les autres instances ont préavisé favorablement le projet avec ou sans conditions. Quant à la pétition mentionnée, elle a bien été envoyée en avril 2020 par les pétitionnaires au département concerné. Actuellement, quatre habitants viennent de déposer un recours contre l'autorisation. Enfin, il faut rappeler que l'antenne se trouve sur une parcelle communale.

Mme Walthert indique que même si le département a donné le feu vert pour la transformation de l'antenne en 5G, l'antenne ne va toutefois pas changer physiquement.

M. Bavarel aimerait savoir s'il est possible d'entrer en matière pour un déplacement de cette antenne.

Mme Zäch pense que cela est compliqué, mais une réflexion va être menée avec la commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement.

Le président prend note que le Conseil municipal est favorable de transmettre le courrier à la commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement.

### **3. Communications et propositions du maire et des adjointes**

#### Fête nationale

Mme Bolle de Paoli fait savoir que, en accord avec la compagnie des sapeurs-pompiers, l'exécutif a décidé d'arrêter les feux d'artifice, en tout cas quand la fête du 1<sup>er</sup> août a lieu aux Roches. En effet, la dernière fois, il a été très difficile d'obtenir les autorisations nécessaires en raison de la proximité avec les rives du Rhône et avec le Moulin de Vert. Cette décision se justifie aussi pour des questions écologiques et de protection de la faune. A part les sonneurs de cloches, le corps des Alpes, le traditionnel discours et le feu de joie, l'exécutif voulait quand même organiser quelque chose d'attractif. L'exécutif ayant beaucoup aimé les spectacles de danseurs et cracheurs de feu lors de la prestation d'Antigel cet hiver à Cartigny, des pourparlers sont en cours pour les faire venir. Il faut rappeler que le feu d'artifice était financé à hauteur de CHF 1'500.- par la commune auxquels s'ajoutait le soutien de diverses entreprises de la commune. Dans ce cas, cela représenterait un budget plus élevé. L'exécutif n'a pas encore le coût définitif, mais il aimerait savoir si le Conseil municipal est d'accord qu'il y ait un potentiel dépassement. Le premier chiffre articulé est en effet de CHF 5'000.- pour 45 minutes, mais c'est encore à préciser. Le Conseil municipal en a pris bonne note.

#### Ecole de Cartigny

Mme Bolle de Paoli signale qu'un élève de la classe des 7P et 8P a remporté un concours de dessin et que sa classe entière est maintenant invitée, tout un mercredi, à Lucerne pour la remise des prix. Sur place, l'entrée est offerte, mais pas le transport. L'enseignante s'est donc renseignée pour la location d'un car parce qu'un voyage en train avec une classe de cet âge est parfois un peu périlleux. Selon le devis qu'elle a fourni, le coût serait d'environ CHF 1'400.-. L'exécutif a aussi demandé à l'enseignante si elle était sûre que tous les élèves viendront un mercredi puisqu'ils peuvent avoir divers cours ou activités ce jour-là et qu'il paraît difficile de financer un car pour 5 ou 6 élèves uniquement. Il y a aussi la question d'une éventuelle participation des parents. Il faut rappeler que les parents ne participent que pour les courses d'écoles. Ils ne peuvent plus participer financièrement pour les autres sorties.

M. Ettlin fait remarquer que le voyage coûterait CHF 15.- par enfant avec une carte journalière. Par ailleurs, la question du nombre d'élèves ne pose pas de problème avec le choix du train.

Mme Dubouloz trouve que le train est une solution plus adéquate.

Mme Bolle de Paoli transmettra la proposition. Elle rappelle que certaines communes donnent à leurs écoles une enveloppe qui est gérée par les enseignants pour ce type d'activités. Cependant, Cartigny a fait le choix de donner de l'argent en fonction des projets. C'est la raison pour laquelle l'exécutif présente aujourd'hui cette demande.

M. Bavarel est favorable à ce que la commune subventionne ce genre d'activités. Il faut savoir que les activités obligatoires dans le cadre de l'école, tel un camp ou une course d'école, ne

sont plus à la charge des parents puisque cela fait partie des activités obligatoires. Dans ce cas, on pourrait considérer que c'est une activité non obligatoire puisqu'elle se déroule aussi durant le mercredi après-midi. On pourrait donc demander une participation des parents, mais ce n'est pas le but. En revanche, on pourrait demander aux parents une participation qui couvre les frais de nourriture.

Mme Bolle de Paoli précise que la règle évoquée par M. Bavarel ne serait apparemment pas encore effective en 2022.

#### **4. Élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023**

La proposition de nommer Nicolas Pontinelli à la présidence, Léonie Cocquio à la vice-présidence et Stéphane Ettlin comme membre du bureau du CM est acceptée par 10 voix pour et 2 abstentions.

#### **5. Rapports de commissions**

*Aucun rapport*

#### **6. Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021**

M. Cogne rappelle que, pour la première fois, la commune va présenter des comptes qui affichent plus de 1 million de francs d'excédent alors qu'elle avait prévu un déficit de CHF 56'000.-. Cela veut dire qu'elle a prélevé 22 centimes de trop en 2021. Vu que l'administration fiscale cantonale transmet à la commune des prévisions de recettes de plus en plus fausses, il devient impossible de faire des budgets corrects. Il faudra donc s'en souvenir au moment d'établir le budget 2023. Il est en effet insupportable de dire qu'on augmente la fortune de 1,1 million de francs de trop sans avoir pu rendre le moindre de ces francs à la population, soit sous forme de baisse d'impôts, soit sous forme de prestations ou d'améliorations des prestations. M. Cogne estime qu'il était important de souligner cela aujourd'hui avant de voter des comptes 2021 avec un tel excédent.

*Sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal*

**DECIDE**

**à la majorité simple**

*par 12 oui, 0 non et 0 abstentions sur 13 CM présents*

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de 3'200'365.01 F aux charges et de 4'237'952.59 F aux revenus, l'excédent de recettes s'élevant à 1'037'587.58 F.  
Cet excédent de recettes total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1'037'587.58 F et résultat extraordinaire de 0 F.*

3. *D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de 59'502.22 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 59'502.22 F.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de 29'496'063.28 F.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de 137'447.15 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

## **7. Propositions et questions**

M. George note que, d'après un article de *la Tribune de Genève*, l'inspection des abris PC qui a été réalisée montre que de nombreuses communes ne sont pas aux normes. Il aimerait donc savoir si la commune a reçu des doléances à ce sujet.

Mme Bolle de Paoli répond que la commune a dû déplacer des objets qui se trouvaient devant les systèmes d'aération et a dû prévoir l'acquisition de toilettes sèches.

M. Cogne aimerait remercier toutes les personnes qui, après de nombreux efforts, ont permis qu'une petite fille ukrainienne soit accueillie au jardin d'enfants.

Le président remercie les conseillers municipaux et l'exécutif pour cette année de présidence qu'il a appréciée. Il a vraiment plaisir à être dans cette équipe au Conseil municipal.

La séance est levée à 21h16

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....